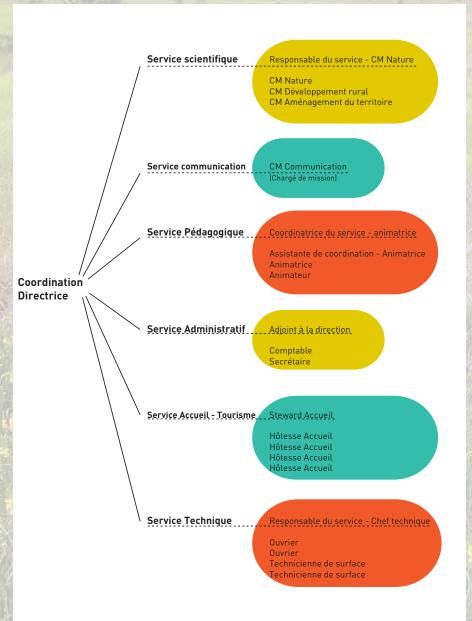
# Ressources humaines

Depuis sa création en 1971, le Parc naturel Hautes Fagnes – Eifel a connu plusieurs formes juridiques, passant du statut d'ASBL au statut de personne morale de droit public sous la dénomination de « Commission de Gestion du Parc naturel Hautes Fagnes – Eifel (CGPNHFE) » pour reprendre en 2012, le statut d'ASBL imposé par le Décret wallon de 2008. Ce dernier changement de statuts a été réalisé via une cession d'universalité par apport gratuit par la personne morale de droit public « CGPNHFE » à l'ASBL « Centre Nature de Botrange ». Créée en 1984, Le Centre Nature de Botrange était la Maison du Parc naturel. En 2014, le Centre Nature de Botrange est devenu la Maison du Parc - Botrange.

La fusion de 2012 rassembla le personnel employé par l'ancienne petite Commission de Gestion (6 personnes, c'est-à-dire : le directeur, la secrétaire et le service scientifique) et le personnel du Centre Nature (17 personnes). Les comptabilités de chacune des structures ont également été fusionnées en une seule.

Au 31/12/2015, l'effectif se compose de 23 personnes (19,05 ETP) dont :

- 5 personnes mises à disposition par la Province de Liège (4,5 ETP)
- 3 personnes mises à disposition par la FTPL (2 ETP)
- 15 personnes employées par l'ASBL (12.55 ETP)



	FONCTION	ETP	EMPLOYEUR(S)
	Service administratif		
	Directrice		Province
2	Adjoint		ASBL
3	Comptable	0,8	FTPL
	Secrétaire	8,0	ASBL + FTPL
	Service pédagogique		
5	Coordinatrice-animatrice	0,7	ASBL
6	Assistante de coordination- animatrice	0,8	ASBL
7	Animateur		ASBL
8	Animatrice	0,7	ASBL
	Service accueil - Tourisme		
9	Hôtesse		Province
10	Hôtesse		ASBL+ Province
11	Steward	0,8	ASBL
12	Hôtesse	0,6	FTPL
13	Hôtesse	8,0	ASBL
	Service technique		
14	Chef technique		Province
15	Ouvrier		Province
16	Ouvrier		ASBL
17	Technicienne de surface	0,75	ASBL
18	Technicienne de surface	0,5	ASBL
	Service scientifique		
19	CM « Nature »	0,8	ASBL
20	CM « Nature »		ASBL
21	CM « Aménagement du territoire »		ASBL
22	CM « Développement rural »	0,8	ASBL
	Service Communication		
23	CM « Communication »		ASBL

Remarques: afin d'assurer les permanences en binôme à l'accueil de la Maison du Parc durant les week-ends et jours fériés, l'ASBL fait appel à l'Agence locale pour l'Emploi ou à des étudiants. De plus, afin de répondre à un maximum de demande en matière d'éducation à l'environnement, le service pédagogique est renforcé par un dense réseau d'animateurs (statuts d'indépendant ou bénévole) (voir axe sensibilisation).

# Financement et évaluation des besoins de fonctionnement

Les recettes ordinaires et récurrentes proviennent essentiellement de la Province de Liège, Pouvoir Organisateur de l'ASBL et de la Région Wallonne.

Le budget ordinaire en 2015 était de ± 700.000 euros répartis comme suit :

- frais de personnel (salaires et charges, déduits des Aides à la Promotion de l'Emploi (APE): 460.000 EUR
- frais généraux: 165.000 EUR
- frais relatifs aux actions (sensibilisation, Journal du Parc, événements, etc.): 75.000 EUR

Pour garder une équipe pluridisciplinaire capable de mettre en œuvre le plan de gestion dans sa totalité et bénéficier de moyens d'investissement complémentaires nécessaires à la mise en place des actions de terrains, d'autres sources de financement public doivent obligatoirement être activées.

Parmi celles-ci, peuvent être mentionnés :

- les appels à projets européens (Programmes INTERREG (Grande Région et Eurégio Meuse-Rhin), LIFE, Leader, FEAMP...);
- les plans et programmes régionaux et fédéraux (Programme wallon de Développement Rural...);
- les subventions et appels à projets ponctuels (BiodiBap...);
- l'activation des aides à l'emploi (APE, Activa...).

Néanmoins, vu l'évolution des montants des subventions, sans cesse à la baisse, il est nécessaire d'envisager des moyens alternatifs aux subsides publics, comme par exemple:

- Le mécénat ;
- Le sponsoring ;
- Le crowdfunding;

-

Enfin, la rentabilité des activités au départ de la Maison du Parc – Botrange doit impérativement faire l'objet d'une réflexion globale afin que ces activités puissent peut-être, à long terme, pérenniser l'outil touristique.

# .. PLAN DE GESTION **2016-2026**

# Gouvernance

#### Assemblée générale de l'ASBL « Commission de gestion du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel »

Sont membres effectifs de l'ASBL, les personnes physiques désignées en cette qualité et pour une période déterminée par les instances compétentes des personnes morales visées à l'article 11 du Décret, c'est-à-dire:

- > des représentants du Pouvoir organisateur, soit la Province de Liège ;
- des représentants des associations actives dans le domaine de la conservation et de la protection de la nature;
- des représentants des personnes morales ayant posé différentes initiatives présentant un impact sur le territoire du Parc naturel;
- des représentants des secteurs de l'économie, de l'artisanat, du tourisme et des loisirs;
- des représentants des communes et entités fédérées territorialement concernées par la gestion du Parc naturel ou dont le territoire s'avère limitrophe (article 11, alinéa 3 du Décret « notamment »).

### Conseil d'administration de l'ASBL « Commission de gestion du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel »

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale, en son sein, selon la répartition suivante:

- 2 administrateurs choisis parmi ceux représentant le Pouvoir organisateur, c'està-dire la Province de Liège. Le Député provincial en charge du tourisme ainsi que le Directeur de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège assistent de droit, avec voix consultative, aux séances du Conseil d'administration;
- > 1 administrateur représentant chaque commune du Parc naturel;
- > 1 administrateur représentant la Communauté germanophone;
- > 1 administrateur représentant la Région Wallonne;
- ➤ 1 administrateur représentant l'Université de Liège;
- > 1 administrateur représentant les associations de protection de la nature;

- > 1 administrateur représentant la Commission consultative de Gestion des Réserves Naturelles Domaniales de Malmedy Hautes Fagnes (CCGRND);
- > 1 administrateur représentant la Fédération du Tourisme de la Province de Liège;
- > 1 administrateur représentant l'Agence du Tourisme de l'Est de la Belgique;
- > 1 administrateur représentant la Fondation rurale de Wallonie.

#### Bureau exécutif de l'ASBL « Commission de Gestion du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel »

Sont membres du Bureau exécutif, organe non statutaire d'accompagnement à la gestion journalière:

- > le Président du Conseil d'administration;
- les 2 vice-présidents du Conseil d'administration;
- > les représentants de la Province de Liège et de la FTPL;
- > la directrice-secrétaire-trésorière de l'ASBL et son adjoint.

NB : la direction de l'ASBL est assurée par un agent mis à disposition par la Province de Liège.

# Glossaire

**ADESA** Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents

**AFOM** Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces

APE Aides à la Promotion de l'Emploi

**ATEB** Agence du Tourisme de l'Est de la Belgique

CATU Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme

CCATM Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de mobilité

CG Communauté Germanophone

**CGRNB** Commission de Gestion des Réserves Naturelles de Belgique

CGT Commissariat Général au Tourisme

**CLDR** Commission Locale de Développement Rural

CoDT Code de Développement Territorial

CP Comité de Pilotage

CR Contrat de Rivière

CRA-w Centre wallon de Recherches Agronomiques

CRIE Centre Régional d'Initiation à l'Environnement

Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie **CWATUPE** 

**DCENN** Direction des Cours d'Eau Non Navigables

**DEMNA** Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole

Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement DG03 (DGARNE)

Direction Générale Opérationnelle-Aménagement du Territoire, Logement,Patrimoine et Energie DG04

DNF Département de la Nature et des Forêts

**EMR** Eurégio Meuse-Rhin

FΒ Facebook

**FRW** Fondation Rurale de Wallonie

**FTPL** Fédération du Tourisme de la Province de Liège

**FWA** Fédération Wallonne de l'Agriculture

**FWB** Fédération Wallonie-Bruxelles GAC Groupement d'Achat Commun

GAL Groupe d'Action Locale

GT Groupe de Travail

LEADER Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

LIFE L'Instrument Financier pour l'Environnement

MAE Mesure Agro-Environnementale

MAP Mouvement d'Action Paysanne

N2000 Natura 2000

Natagora BNVS Natagora Bund für Natur- und Vogelschutz

PASH Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique

PCB Polychlorobiphényle

PCDN Plan Communal de Développement de la Nature

PCDR Plan Communal de Développement Rural

PNHFE Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel

PwDR Programme wallon de Développement Rural

RAVeL Réseau Autonome de Voies Lentes

RGBSR Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural

RNA Réserve Naturelle Agréée

RND Réserve Naturelle Domaniale

RND asbl Ressources Naturelles Développement asbl

SEP Structure Ecologique Principale

SGIB Site de Grand Intérêt Biologique

SIG Système d'Information Géographique

SPW Service Public de Wallonie

SRFB Société Royale Forestière de Belgique

SSC Schéma de Structure Communal

WBT Wallonie Bruxelles Tourisme

WFG WirtschaftsFörderungsGesellschaft











